

# Visite royale en Tunisie : douze accords sur les vingt-trois signés sont à portée économique

■ Energies renouvelables, marchés financiers, exploration pétrolière, tourisme, environnement..., les accords concernent de nouveaux domaines de coopération ■ L'objectif est d'approfondir l'intégration économique du Maghreb ■ Le privé très impliqué à travers le forum de partenariat économique tenu en préalable à la visite royale.

La récente visite effectuée par SM Mohammed VI en Tunisie ouvre une nouvelle ère de coopération économique entre Rabat et Tunis. Bien qu'elle n'ait pas omis le volet social et sécuritaire, notamment dans le contexte politique mouvant du voisin tunisien, cette visite s'est voulue avant tout une pierre de plus dans l'édifice de l'intégration économique du Maghreb. En effet, sur les vingt-trois accords signés, environ la moitié a trait à des secteurs hautement stratégiques pour les économies des deux pays. D'une part, ces accords se caractérisent par une ouverture notable sur de nouveaux domaines de coopération, dont les énergies renouvelables, les marchés financiers, l'exploration pétrolière, le tourisme, l'environnement, et marquent, d'autre part, une importante implication du secteur privé.

Ainsi, en tête des accords signés figure celui entre les ministères de l'économie et des finances des deux pays, qui consiste en un accord-cadre sur l'intégration régionale et le co-développement, reprenant le cadre global dans lequel devra s'inscrire la coopération économique entre la Tunisie et le Maroc. Un deuxième ac-

cord, conclu entre le ministère de l'industrie, du commerce, de l'investissement et de l'économie numérique marocain, et celui de l'industrie, de l'énergie et des mines tunisien, concerne la coopération dans le domaine industriel et technologique.

Dans le même registre, un protocole d'accord a été signé par l'Office marocain de la propriété intellectuelle et industrielle (OMPIC) et l'Institut tunisien de la normalisation et de la propriété industrielle concernant l'implémentation d'un cadre idoine pour une meilleure protection de la propriété industrielle dans les deux pays.

La logistique n'était pas en reste. Un accord-cadre relatif à la coopération dans le domaine de la logistique et du transport a été signé par Aziz Rabbah et son homologue tunisien Chihab Ben Ahmed. Les mêmes ont élargi l'accord portant sur la coopération entre l'Institut supérieur des études maritimes de Casablanca et l'Institut méditerranéen pour la formation aux métiers de la mer de Tunis.

Par ailleurs, les deux pays ont inséré leur coopération en matière de tourisme dans une vision commune étalée sur la période 2014-2017. Elle



consiste en un programme exécutif clair de coopération dans le domaine touristique.

## Plus de 200 chefs d'entreprises ont participé au Forum de partenariat économique

Côté infrastructures, l'Office national des chemins de fer (ONCF) et la Compagnie nationale tunisienne des chemins de fer ont scellé un partenariat. Et ce n'est pas tout. L'exploration pétrolière, notamment après la tenue du sommet du pétrole et du gaz à Marrakech ayant démontré les possibilités que recèle le Maroc sur ce registre, a fait l'objet d'un cadre de coopération entre l'Office national des hydrocarbures et des mines

(ONHYM) et l'Entreprise tunisienne d'activités pétrolières (ETAP). Pour des pays dont la compétitivité se trouve souvent bridée par les coûts énergétiques, le développement de l'énergie solaire n'était pas en reste. Dans ce sens, un protocole a été signé par Mustapha Bakkoury, président du directeur de l'Agence marocaine pour l'énergie solaire (Masen), et Hamdi Harrouch, directeur général de l'Agence nationale pour la maîtrise de l'énergie.

Dans un autre registre, un projet de protocole de coopération a été conclu entre la Bourse de Casablanca et la Bourse de Tunis.

Cela dit, le secteur privé n'a pas dérogé à son dynamisme démontré lors de la dernière

tournée du Souverain en Afrique. Cet élan du privé a été visible lors du Forum de partenariat économique qui a réuni plus de 200 chefs d'entreprises, un jour avant l'arrivée du Souverain. Le forum a été sanctionné par la signature de l'accord portant sur la coopération entre la CGEM et l'Union tunisienne de l'industrie, du commerce et de l'artisanat (UTICA). Par le biais de ce dernier, les deux organisations patronales s'engagent à promouvoir, d'une part, le co-investissement et les partenariats communs entre les entreprises tunisiennes et marocaines, notamment les PME, et, d'autre part, à intensifier la collaboration des douanes des deux pays pour fluidifier les échanges. Les deux organisations patronales s'engagent également à identifier les difficultés et les contraintes qui freinent le développement des entreprises, particulièrement les PME, dans leur installation de part et d'autre.

Dans le même sillage, les banques marocaines présentes sur le continent, notamment Attijariwafa bank, la Banque Populaire et BMCE Bank, ont procédé à la signature de plusieurs conventions de partenariat avec les banques tunisiennes ■

N.D.